

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 18.10.2023 Date de révision: 15.06.2023 Remplace la version de: 19.09.2022 Version: 1.

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : EEZYM - ANTI-CALCAIRE

Code du produit : LIQ2066 Type de produit : Détergent

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A. S.A. Avenue Albert Einstein, 15 BE– B-1348 Louvain-la-Neuve Belgium T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

info@realco.be - www.realco.be

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Acide lactique

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Lactic acid	N° CAS: 79-33-4 N° CE: 201-196-2	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
éthanol; alcool éthylique	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
butanone; éthylméthylcétone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 78-93-3 N° CE: 201-159-0 N° Index: 606-002-00-3	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise consulter

un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/....

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter ur

Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

: Porter un équipement de protection adéquat.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle. Voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir

rubrique 8.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Rincer abondamment à l'eau.

Autres informations : Les déversements peuvent être glissants. Ne jamais remettre le produit répandu dans son

récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

danger

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuvette de retenue. Conserver hors de portée des enfants.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur

utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Température de stockage : 4-25 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : PEHD.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)			
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
Nom local	Alcool éthylique # Ethanol		
OEL TWA	1907 mg/m³		
OEL TWA	1000 ppm		
France - Valeurs Limites d'exposition professionne	lle		
VME (OEL TWA)	1900 mg/m³		
VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm		
VLE (OEL C/STEL)	9500 mg/m³		
VLE (OEL C/STEL) [ppm] 5000 ppm			
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)			
UE - Valeur limite indicative d'exposition profession	UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)		
Nom local	Butanone		
IOEL TWA	600 mg/m <sup>3</sup>		
IOEL TWA [ppm]	200 ppm		
IOEL STEL	900 mg/m <sup>3</sup>		
IOEL STEL [ppm]	DEL STEL [ppm] 300 ppm		
Référence réglementaire COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC			
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
Nom local	2-Butanone # 2-Butanon		
DEL TWA 600 mg/m³			

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)		
OEL TWA	200 ppm	
OEL STEL	900 mg/m³	
OEL STEL 300 ppm		
Référence réglementaire Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018		

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

# 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Gants.

# Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

# Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166)

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme ISO 374-1 ou équivalent)

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

# 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.
Odeur : Mentholée.
Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion : Le produit n'a pas été testé
Point de congélation : Le produit n'a pas été testé
Point d'ébullition : Le produit n'a pas été testé

Inflammabilité : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable.
Limite inférieure d'explosion : Pas disponible
Limite supérieure d'explosion : Pas disponible
Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Non applicable

pH : 2-3

Viscosité, cinématique : Le produit n'a pas été testé
Viscosité, dynamique : Le produit n'a pas été testé
Solubilité : Produit très soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Le produit n'a pas été testé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Le produit n'a pas été testé

Pression de vapeur : Non testé
Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
Masse volumique : Pas disponible
Densité relative : 0,955 – 1,055
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

# 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Non applicable

butylique=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Non applicable

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec. Bases.

# 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques			
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008			
Toxicité aiguë (orale)  Toxicité aiguë (cutanée)  Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé : Non classé : Non classé		
Lactic acid (79-33-4)			
DL50 orale rat	3543 mg/kg (EPA OPP 81-1)		
DL50 cutanée lapin	> 2000 (EPA OPP 81-2)		
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 7,94 mg/l/4h (méthode OCDE 403)		
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)			
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg		
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 20 mg/l/4h		
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)			
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2 – 3		
Lactic acid (79-33-4)			
рН	< 2		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 2 – 3		
Lactic acid (79-33-4)			
рН	< 2		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé		
Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité	: Non classé : Non classé		
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)			
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme		
Toxicité pour la reproduction  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé : Non classé		
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
(STOT) (exposition répétée)	: Non classé		
	: Non classé		
EEZYM - ANTI-CALCAIRE			
Viscosité, cinématique	Le produit n'a pas été testé		

15.06.2023 (Date de révision) BE - fr 7/11

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

1 /				
Lactic acid (79-33-4)				
CL50 - Poisson [1]	130 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)			
CE50 - Crustacés [1]	130 mg/l Daphnia magna			
CEr50 algues	2800 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata (72 heures)			
NOEC (aigu)	1900 mg/l (méthode OCDE 201)			
NOEC, acute	1900 mg/l ((méthode OCDE 201))			
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	éthanol; alcool éthylique (64-17-5)			
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Leuciscus idus (aunée dorée) (48 heures)			
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Daphnia magna ( 24 heures)			
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l			
EC50, daphnie	> 100 mg/l (24 heures)			
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)				
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Leuciscus idus (aunée dorée) (48 heures)			
CL50 - Poisson [2]	2990 mg/l Pimephales promelas			
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l			
CE50 72h - Algues [1] 1972 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata				

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Lactic acid (79-33-4)			
Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.			
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)			
Biodégradation > 100 % (méthode OCDE 301D)			
butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)			
Biodégradation 98 % (méthode OCDE 301D)			

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

EEZYM - ANTI-CALCAIRE			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)  Le produit n'a pas été testé			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)  Le produit n'a pas été testé			
Lactic acid (79-33-4)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,72 (20°)			

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lactic acid (79-33-4)		
Potentiel de bioaccumulation non bioaccumulable.		
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) - 0,35		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Lactic acid (79-33-4)		
Ecologie - sol	Faible adsorption.	

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Ecologie - déchets Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)

Code R/D (valorisation/élimination, UE 2008/98)

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Eliminer en centre de traitement agréé.

: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe,

aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.1. Numéro ONU ou n	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officie	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage						
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID		
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable						
Pas d'informations supplémentaires disponibles						

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### **Transport maritime**

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### **Transport ferroviaire**

Non applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

# Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

# Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

# Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

# Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

# Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de surface amphotères <5%	
parfums	

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Nom	Dénominatio n NC	N° CAS	Code CN	Catégorie	Limite	Annexe
Méthyléthylcétone	Butanone	78-93-3	2914 12 00	Catégorie 3		Annexe I

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **France**

Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde	

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement				
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques	
			2020/878	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.